

44122

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 31 juillet 2020

Nombre de membres
. Afférents au C.M. : 19
. En exercice : 19
. Qui ont pris part à la délibération : 16

L'an deux mil vingt et le trente-et-un juillet à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, BENVENUTI, HLUSICKA et Mesdames SEBASTIANI, FOURNIER, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU

Procuration : Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mr BEGNIS à Mr COSTA, Mme FERRAGUTI à Mme GUARDINI, Mr PANZA à Mme SCOTTO, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mr FEYDEL

Absents : Mesdames PONZEVERA et VOLELLI et Monsieur POLI

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
19 AOUT 2020
COURRIER ARRIVEE

Objet de la délibération :
Achat d'un véhicule de service

Le Maire expose au Conseil Municipal que le véhicule Renault Clio servant aux services techniques de la ville (CTTE MSC) immatriculé DS - 792 - VJ du 26 juin 2015 est usagé et doit être remplacé pour des raisons de sécurité.

Le montant de ce remplacement est évalué à environ 16.500 Euros HT. Il propose le plan de financement suivant :

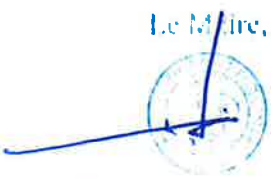
- C.D.C.....	60 %.....	9.900 Euros
- Commune.....	40 %.....	6.600 Euros
Total.....	100%.....	16.500 Euros

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CLAUDY OLMETA

43/22

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 31 juillet 2020

Nombre de membres
. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la
délibération :
16

L'an deux mil vingt
et le trente-et-un juillet
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, BENVENUTI, HLUSICKA et Mesdames
SEBASTIANI, FOURNIER, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU

Procuration : Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mr BEGNIS à Mr COSTA, Mme FERRAGUTI à
Mme GUARDINI, Mr PANZA à Mme SCOTTO, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mr FEYDEL

Absents : Mesdames PONZEVERA et VOLELLI et Monsieur POLI

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
5 AOUT 2020
COURRIER ARRIVEE

Objet de la délibération :
Achat d'un groupe Vortex

Dans le cadre de l'amélioration du réseau public d'assainissement de la commune,
le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir une pompe dont les caractéristiques
sont : aspiration et transport de liquides non dangereux (ADR), boues d'épuration et éléments
associés, nettoyage, débouchage de conduits d'assainissement.

L'avantage de ce matériel est de pouvoir l'utiliser en régie.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

- C.D.C.....	60 %.....	15.888 Euros
- Commune.....	40 %.....	<u>10.592 Euros</u>
Total.....	100%.....	26.480 Euros

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal approuve l'opération et
le mandate pour exécuter la présente délibération et dit que les crédits seront inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

421220

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Séance du 31 juillet 2020

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19

. En exercice :
19

. Qui ont pris part à la
délibération :
16

L'an deux mil vingt

et le trente-et-un juillet

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, BENVENUTI, HLUSSICKA et Mesdames SEBASTIANI, FOURNIER, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU

Procuration : Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mr BEGNIS à Mr COSTA, Mme FERRAGUTI à Mme GUARDINI, Mr PANZA à Mme SCOTTO, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mr FEYDEL

Absents : Mesdames PONZEVERA et VOLELLI et Monsieur POLI

Mr MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance

DATE DE LA
CONVOCAION
27/07/2020

DATE AFFICHAGE
01/08/2020

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

5 AOUT 2020

COURRIER ARRIVEE

Objet de la délibération

Convention « ORANGE France »

Le Maire informe le Conseil que la société **ORANGE France** désire renouveler son bail pour l'emplacement situé sur l'aire de carénage qui est destiné à l'installation d'équipements techniques nécessaires à son activité d'exploitation de réseaux électriques et de télécommunications.

Il donne connaissance à l'assemblée du plan de cette installation et du projet de convention par laquelle la Commune donne en location à la société **ORANGE France**, l'emplacement en cause, cette location étant d'une durée de **12 ans**, renouvelable par période de **6 ans**, et le montant annuel du loyer s'établissant à **13.000 Euros** (augmentation annuelle de **1%**).

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail à la société **ORANGE France**, aux conditions ci-dessus, l'emplacement en cause et donne tous pouvoirs au Maire de signer la convention s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.